

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Inauguration
**Institut de formation des professions
de santé Paulette Guinchard (IFPS)**

Technopôle Temis santé
Hauts du Chazal - Besançon (25)
LUNDI 17 MARS 2025

DOSSIER DE PRESSE



Ma Région | avancer, partager

bourgognefranchecomte.fr





SOMMAIRE

Communiqué de presse	3
Un projet immobilier d'envergure exemplaire	4-9
Présentation de l'opération	4
Caractéristiques techniques du projet	5
Une opération partenariale	6
Intervenants et partenaires.....	7
Calendrier – historique	7
Le chantier en images.....	8-9
Le nouvel IFPS du CHU Jean Minjot de Besançon porte le nom de Paulette Guinchard	10
La Région Bourgogne-Franche-Comté investit dans les formations sanitaires et sociales	11



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inauguration de l'Institut de Formation des Professions de Santé Paulette Guinchard

Lundi 17 mars 2025, Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en présence de Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles et d'Anne Vignot, maire de Besançon, Présidente de Grand Besançon Métropole, inaugure le nouveau bâtiment de l'Institut de formation des professions de santé (IFPS) Paulette Guinchard, de Besançon.

Former des professionnels de santé et de l'intervention sociale dans de bonnes conditions au bénéfice de la population de Bourgogne-Franche-Comté fait partie des priorités et compétences régionales. Les filières paramédicales et le travail social offrent une palette de métiers variés et de nombreux débouchés auprès d'un public très diversifié (personnes malades, personnes dépendantes âgées et/ou handicapées, enfants, familles, personnes en situation d'exclusion, etc.).

Le projet immobilier de cet équipement structurant pour le territoire et les professions de santé, a été réalisé par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 31 M€.

La collectivité régionale finance également le fonctionnement de l'institut à hauteur de 70 %.

Ce bâtiment de plus de 7000 m² accueille 1000 étudiants des différentes filières des professions de santé. Il est constitué de locaux d'enseignement (salle de classes banalisées, salles de TP, salles informatiques, 2 amphithéâtres de 90 places.), des locaux administratifs, 3 amphithéâtres à disposition de tout public (1 de 350 places, 2 de 175 places), et accueille un parking souterrain d'une centaine de places.

La conception de ce bâtiment mise sur l'ergonomie de l'outil de travail, la durabilité, la performance énergétique et environnementale, et un coût de fonctionnement maîtrisé.

Par sa compétence de droit commun en matière de formations sanitaires et sociales, la Région Bourgogne-Franche-Comté finance le fonctionnement de l'IFPS de Besançon. Pour l'année 2023, la dotation de fonctionnement de l'ancien IFPS du CHRU de Besançon a été de plus de 4,6 M€.

En parallèle, la Région assure la gratuité des formations d'aides-soignant.es, d'auxiliaires de puériculture et d'ambulanciers suivies par des demandeurs d'emploi. À ce titre la Région a financé les parcours suivants à l'IFPS : 31 aides-soignant.es : 197 215 €, 20 auxiliaires de puériculture : 122 784 € et 8 Ambulanciers : 44 128 €.

Globalement en 2024, la Région a consacré 68,3 M€ aux formations sanitaires et sociales.

Sur proposition de Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Assemblée Plénière a validé à l'unanimité le 18 octobre dernier le choix de baptiser ces nouveaux locaux du nom de Paulette Guinchard, ancienne Secrétaire d'État aux personnes âgées. Un hommage à son engagement sans faille, tout au long de sa vie, dans les domaines de la santé et du médico-social.



LE PROJET IMMOBILIER DE L'IFPS

PAULETTE GUINCHARD :

un nouvel équipement structurant d'envergure et exemplaire pour la région

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Les locaux d'enseignement pour les formations des personnels soignants et paramédicaux du CHRU - Besançon étaient implantés sur deux sites dans la ville de Besançon : l'hôpital Saint-Jacques et le site des Tilleroyes.

L'obsolescence des locaux et la dispersion des sites ne permettaient plus de garantir des conditions d'enseignements satisfaisantes. **La Région a donc décidé la construction intégrale d'une structure unique regroupant les différentes filières et permettant de mutualiser les ressources, les moyens et les équipements.**

L'IFPS est constitué de locaux d'enseignement, salles de classes banalisées, salles de TP, salles informatiques et deux amphithéâtres de 90 places ainsi des locaux administratifs. En outre trois amphithéâtres sont construits le long de la rue Françoise Dolto (un de 350 places, deux de 175 places). Un parking réservé d'une centaine de places se situe en sous-sol.

Ce nouveau bâtiment permet l'accueil de locaux administratifs et de formations dispensées à la fois par le CHRU et l'Université Marie et Louis Pasteur - ULMP (ex-UFC) :

- ▶ ambulanciers
- ▶ aides-soignant (e)s
- ▶ auxiliaires de puériculture
- ▶ infirmiers diplômés d'état (IDE)
- ▶ infirmiers anesthésistes diplômés d'état (IADE)
- ▶ infirmiers de bloc opératoire diplômés d'état (IBODE)
- ▶ puéricultrices
- ▶ cadres de santé
- ▶ assistants de régulation médicale
- ▶ masseurs kinésithérapeutes (UMLP);
- ▶ ergothérapeutes (ULMP)
- ▶ psychomotriciens (ULMP)
- ▶ direction,
- ▶ coordination pédagogique
- ▶ logistique

La nouvelle implantation dans le quartier TEMIS SANTÉ permet l'utilisation de fonctions et services universitaires existants (restaurant, bibliothèque...), rapprochant les étudiants des professions de santé de l'hôpital Jean Minjoz. TEMIS SANTÉ est un technopôle axé sur les thématiques médicales, de soins et d'activités universitaires.

Plus qu'un regroupement, ce nouveau bâtiment est un nouvel institut avec des services communs pour tous les étudiants, des unités de gestions et pédagogiques communes, des salles banalisées d'enseignement partagées, l'ensemble des locaux de direction, gestion, activités pédagogiques.

Le respect des spécificités des filières a nécessité la programmation d'espaces de vie et de travail appropriables par les étudiants de chaque filière, des salles d'enseignement spécifiques (TP), adaptés aux particularités des métiers (kiné, soins infirmiers, ambulanciers...).

En intégrant l'IFPS, les filières actuelles partagent et développent de nouveaux services transversaux et disposent ainsi de moyens complémentaires à ceux qui existaient auparavant.

Ce bâtiment accueille 1000 personnes sur plus de 7000 m².

L'ouvrage dispose d'espaces d'enseignement et de bureaux sur des trames normées, répétitives et évolutives pour assurer une flexibilité des espaces.

Les surfaces ont été maîtrisées et optimisées. Le bâtiment assure une certaine compacité permettant ainsi de favoriser la limitation des coûts de maintenance des ouvrages : pérennité, robustesse et réduction des sinistres.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Performance Énergétique et Environnementale

Précurseurs dans le domaine, les acteurs du projet ont devancé la réglementation énergétique RE2020 pour en faire un laboratoire : la combinaison d'une enveloppe thermique performante (E3), d'une conception bioclimatique et adaptée à la topologie existante ainsi que l'utilisation du réseau de chaleur avec un mix ENR élevé.

Le bâtiment a été réalisé en prenant soin de permettre une installation ultérieure de panneaux photovoltaïques.

Le volet carbone, élément novateur dans le monde du bâtiment lorsque ce projet a débuté, n'a pas non plus été négligé avec la recherche d'un niveau C1. Cette recherche a permis d'orienter les choix

d'enveloppe et de l'ensemble des matériaux en privilégiant les isolants biosourcés, la conception en mur ossature bois et en limitant l'usage du béton là où il était essentiel, à savoir : les niveaux de parking, les niveaux enterrés permettant une relative inertie pour le confort estival.

L'axe du confort estival et son pendant l'apport lumineux ont également été maximisés en favorisant :

- ▶ la réflexion sur les surfaces vitrées et leurs performances
- ▶ la mise en place de stores screen extérieurs
- ▶ ainsi que la mise en place de casquettes fixes orientables suivant la course du soleil

Ces éléments permettent de couper les apports solaires en été tout en pouvant en bénéficier en hiver.

Un rafraîchissement léger a été pensé, notamment dans les étages les plus orientés, et effectué via la mise en place de pompes à chaleur intégrées.

La conception même du bâtiment semi-enterré sur plusieurs niveaux permet aussi ce gain de confort en offrant l'inertie de la terre tout en donnant aux espaces de travail une vision apaisante sur « les jardins de senteurs ».

Acoustique

L'acoustique interne des salles a été spécifiquement dimensionnée en relation avec le parti architectural et structurel du bâtiment. La conception acoustique s'est appuyée sur l'utilisation du bois pour offrir un confort optimal aux différents espaces. Pour les amphithéâtres notamment, les volumes, géométries et matérialités ont été conçus de manière à proposer une réverbération sonore adaptée.

Des systèmes de planchers mixtes bois et béton, et des murs en panneaux bois massifs avec doublages plâtre ont été intégrés pour traduire ce parti architectural et cette qualité acoustique.

Le bâtiment intègre une isolation vibratoire efficace, notamment vis-à-vis de la ligne de tramway attenante à la parcelle. Ces solutions ont été étudiées dès les phases de conception, spécifiquement en adéquation avec le principe structurel bois du projet.

UNE OPÉRATION PARTENARIALE

Enjeux de partenariat

Cette opération a été menée par la Région en collaboration étroite avec le CHRU et l'IFPS, ainsi que l'Université Marie et Louis Pasteur (ULMP) futurs occupants des locaux.

Un véritable travail partenarial a également été mené avec :

- ▶ la SEDIA, aménageur de la ZAC des Hauts du Chazal pour l'occupation du site
- ▶ Grand Besançon Métropole pour l'achat du foncier et la mise à disposition d'un futur parking pour les étudiants et les utilisateurs de l'IFPS et de l'ULMP.

Un autre partenariat s'est engagé avec l'Université Marie et Louis Pasteur (ULMP) qui porte dorénavant les compétences pour les formations de masseur-kinésithérapeutes mais également d'ergothérapeute et psychomotricien, réunies au sein d'un département des professions de la rééducation soutenu par la Région.

Inscrites dans le processus de Bologne, les formations paramédicales sont désormais conventionnées par l'université de Franche-Comté qui permet la reconnaissance aux grades de licence et master des dites formations et qui sera désormais le certificateur de ces diplômes.

Le processus d'intégration universitaire est engagé, la proximité de l'IFPS aux portes de l'UFR de médecine est un atout précieux pour permettre une excellente collaboration et des apprentissages pluridisciplinaires au bénéfice des étudiants et d'un haut niveau de formation.



INTERVENANTS ET PARTENAIRES

Maîtrise d'ouvrage :

MAÎTRE D'OUVRAGE : RÉGION BOURGOGNE-FRANCHECOMTÉ

MANDATAIRE DU MAÎTRE D'OUVRAGE : LA SODEREC - AGENCE DE MONTBELIARD - ÉTUPES (25)

ARCHITECTE MANDATAIRE : EPICURIA ARCHITECTES - PARIS

BET TCE, SSI, ÉCONOMISTE : EDE INGENIERIE - METZ (57)

BET ACOUSTIQUE : SIGMA ACOUSTIQUE - RODEZ (12)

Coordination et contrôle :

OPC : BLONDEAU INGENIERIE - BESANÇON (25)

CONTRÔLEUR TECHNIQUE : ALPES CONTRÔLE - AGENCE DE BESANÇON (25)

CSPS : SOCOTEC CONSTRUCTION - BESANÇON (25)

MISSION C4 : B3G2 - SAINT-VIT (25)

Entreprises

LOT 01A Clôtures de chantier SMBTP - CHEMAUDIN (25)

LOT 01B Panneaux de chantier DE GIORGI - PONTARLIER (25)

LOT 01C Plateforme base via COLAS - DANNEMARIE-SUR-CRÊTE (25)

LOT 02 VRD SAS BONNEFOY - SAÔNE (25)

LOT 03 Gros-œuvre - fondations profondes ALBIZZATI - DANJOUTIN (90)

LOT 04 Ossature bois SARL VERDOT - BESANÇON (25)

LOT 05 Couverture - Etanchéité - végétalisation SFCA - ORNANS (25)

LOT 06 Façades minérales en pierre agrafée ROCAMAT - RAVIERES (89)

LOT 07 Bardage métallique SMAC / OBLIGER - CHEMAUDIN (25)

LOT 08 Menuiseries extérieures - protections solaires OBLIGER - CHEMAUDIN ET VAUX (25)

LOT 09 Menuiseries intérieures bois IBN - MARCHAUX (25)

LOT 10 Serrurerie - métallerie OUDOT DEVELOPPEMENT - AMANCEY (25)

LOT 11 Revêtements de sols souples BONGLET - LONS-LE-SAUNIER (39)

LOT 12 Doublages - cloisons - peinture BONGLET - LONS-LE-SAUNIER (39)

LOT 13 Faux plafonds suspendus BONGLET - LONS-LE-SAUNIER (39)

LOT 14 Ascenseurs KONE - RÉGION FRANCHE-COMTÉ - DIJON (21)

LOT 15 Revêtements de sols durs TACHIN - GENLIS (21)

LOT 16 Chauffage - ventilation - Sanitaire AXIMA CONCEPT - SAINT APOLLINAIRE (21)

LOT 17 Electricité SODEL - AVANNE-AVENEY (25)

LOT 18 Equipements des amphithéâtres ACT II - BOULAZAC-ISLE-MANOIRE (24)

Autres partenaires

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE : GRAND BESANÇON MÉTROPOLE GBM

AMÉNAGEUR DE LA ZAC DES HAUTS DU CHAZAL : SEDIA

CALENDRIER - HISTORIQUE

SEPTEMBRE 2012

Définition des principes fonctionnels du futur IFPS et de ses effectifs

DÉCEMBRE 2012

Élaboration des études de faisabilité et estimation économique du projet.

COURANT 2017

Choix du site

OCTOBRE 2019

Lancement des études

FÉVRIER 2021

Accord du permis de construire

MARS 2021

Pose de la première pierre

JUIN 2021

Démarrage des travaux

AOÛT 2021-FÉVRIER 2022

Campagnes d'études de sols pour fondations spéciales

FÉVRIER 2022

Reprise des travaux de terrassement et mise en œuvre des fondations

AOÛT 2023

Mise hors d'eau hors d'air de toutes les zones du bâtiment

ANNÉE 2024

Réalisation des travaux de partitions finitions, électricité et Ventilation Chauffage, réalisation des travaux d'aménagements extérieurs.

SEPTEMBRE 2024

Réception des travaux

16 DÉCEMBRE 2024

Entrée des étudiants.

LE CHANTIER IMAGES



2021

Juin



Démarrage des travaux

Septembre > Décembre



Terrassement

Mars



Montage de la première grue et fondations spéciales

2022

Juillet



Vue aérienne des sous-sols

Novembre



Les murs amphis et salles de cours

Décembre



Vue d'ensemble du chantier

Janvier



Démarrage de l'ossature bois

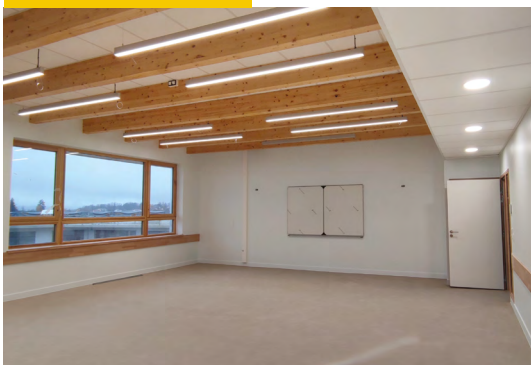
Mars



Vue d'ensemble

2023

Décembre



Finition des salles de cours

Février



Vue d'ensemble

Juin



Amphithéâtre 350 places

2024

Août



LE NOUVEL IFPS DU CHU JEAN MINJOZ DE BESANÇON PORTE LE NOM DE PAULETTE GUINCHARD



Sur proposition de Marie-Guite Dufay, présidente de la Région, l'Assemblée Plénière a validé à l'unanimité le 18 octobre dernier le choix de baptiser ces nouveaux locaux du nom de Paulette Guinchard, ancienne Secrétaire d'État aux personnes âgées.

Il y a en effet une forte résonance entre le parcours de vie de Paulette Guinchard, tourné vers la santé, l'autonomie et la dignité et ce nouvel IFPS, dédié à la formation des futur.e.s soignantes et soignants de demain.

Née dans une famille d'agriculteurs, à Reugney, Paulette Guinchard a fait du soin aux plus fragiles le combat d'une vie. Diplômée comme Infirmière psychiatrique, elle a notamment œuvré en milieu hospitalier, où elle a dispensé des formations visant à humaniser les divers métiers qui s'y exercent.

Engagée par ailleurs en politique, elle a exercé plusieurs mandats à la ville de Besançon ou au Conseil Régional de Franche-Comté avant de devenir députée en 1997. C'est dans ce cadre qu'elle a été missionnée par Lionel Jospin, alors Premier Ministre, pour travailler autour d'un rapport sur la vieillesse, qu'elle mettra, par la suite, concrètement, en œuvre en tant que

Secrétaire d'État aux personnes âgées. C'est ainsi qu'elle créera l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie), qui révolutionnera la prise en charge sociale du vieillissement.

Dans la continuité de ses fonctions ministérielles, Paulette Guinchard a continué à s'impliquer dans le secteur de la santé au terme de ses mandats politiques, notamment en présidant la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et la Fondation de Gérontologie.

LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

INVESTIT DANS LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions disposent d'une véritable compétence d'autorité organisatrice en matière de formations sanitaires et sociales.

Elles ont également une responsabilité majeure en matière d'autorisation d'agrément et de financement des formations sanitaires et sociales. Elles ont investi pleinement cette nouvelle mission et sont devenues de véritables actrices, tant en matière de pilotage que de régulation de l'appareil de formation.

Au-delà de sa compétence légale, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est particulièrement investie dans le champ des formations sanitaires et sociales.

Une priorité régionale : former des professionnels de santé et de l'intervention sociale au bénéfice de la population de Bourgogne Franche-Comté.

En Bourgogne Franche-Comté, près de 10 000 apprenants préparent un des 26 diplômes relevant du secteur sanitaire, social et médico-social dans une cinquantaine d'établissements qui maillent le territoire régional.

Ces métiers représentent près de 10 % de l'emploi de notre région, emploi non délocalisable, au service de la population et des territoires.

En 2024, la Région a consacré 68,3 M€ aux formations sanitaires et sociales.

La crise sanitaire a mis en avant l'importance de ces métiers, des professionnels qui les exercent et qui accompagnent quotidiennement la population.

C'est pourquoi, forte de sa compétence, la Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les formations sanitaires et sociales et a ouvert et pérennisé depuis la rentrée 2021 plus de 450 places supplémentaires de formation d'infirmier et d'aide-soignant. Elle investit dans les usages numériques et développe l'appareil de formation afin qu'il soit toujours plus innovant au service des apprenants, des professionnels de santé et de l'intervention sociale auprès de la population.

Par ailleurs, en 2024, la Région a mis en œuvre le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), annexe du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2023-2028, dans un contexte de mutation impactée notamment par la crise sanitaire et les mesures du Ségur de la Santé, et avec un enjeu fort d'aménagement du territoire.

En vertu de la compétence régionale en matière d'organisation de l'offre de formations sanitaires et sociales (FSS), quatre ambitions sont proposées dans le SRFSS, avec un enjeu qui vise à répondre aux besoins en emploi des professions de santé et de l'intervention sociale sur les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté :

1) GOUVERNANCE ET OBSERVATOIRE SANITAIRE ET SOCIAL.

Les réels besoins en matière de professionnels de santé et de l'intervention sociale seront identifiés, afin d'anticiper au mieux et de la manière la plus rationnelle possible l'action régionale

2) ATTRACTIVITÉ DES FORMATIONS : INFORMER ET VALORISER POUR MIEUX ORIENTER.

C'est en lien étroit avec le Service Public Régional de l'Orientation Tout au Long de la Vie (SPRO TLV) que cette ambition est déployée.

3) SÉCURISATION DES PARCOURS ET DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE.

Le but poursuivi est que le plus grand nombre d'apprenants sortent diplômés, tout en garantissant une qualité de vie et d'apprentissage équitable et accessible au plus grand nombre, et une fidélisation sur le territoire régional

4) INNOVER ET EXPÉRIMENTER.

L'ambition de la Région consiste à accompagner les transitions numériques des établissements en matière de pratiques pédagogiques, de même qu'à développer l'universitarisation, voire l'intégration au sein de départements universitaires

La Région Bourgogne Franche-Comté veille à la fois à la mise en cohérence des différentes voies d'accès à la formation mais aussi à la complémentarité des parcours et des filières proposés aux jeunes et adultes dans un contexte de mutation et d'évolution des secteurs sanitaire, social et médico-social.



CONTACTS PRESSE

Région Bourgogne-Franche-Comté

Marie Souverbie


marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr

tél : 06 74 97 43 18

Laure Hubidos

laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr

tél : 06 08 37 99 02



Ma Région | *avancer, partager*

bourgognefranchecomte.fr



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

